

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

19 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, LEMETTAIS Christophe, MASSON Régine, LEDO Nadine, BAUDRY Laurence, MASSELINE Stéphane, LEDO Antoine et VALLIN Morgan

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MASSON Régine

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

1~ Salle Polyvalente : attribution du marché pour le lot « Démolition »

Délibération 2024.028

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour le lot n°1 « Désamiantage Démolition » a été effectué courant l'été. Les entreprises devaient répondre à l'offre avant le vendredi 2 août 2024, 12h, avec une visite obligatoire des lieux.

La commission travaux a pris connaissance de l'analyse effectuée par le cabinet de M. BRESSAC où une seule offre a été reçue.

Après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **De valider l'avis de la commission des travaux en date du 19 septembre 2024**
- **D'attribuer le lot n° 1 « Désamiantage Démolition » à la société MARELLE (20 route d'Ecretteville, 76640 ALVIMARE), pour un montant de 22 636€ HT.**

2~ PLUi : débat du PADD

Délibération 2024.029

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes étapes ainsi que les réunions qui ont eu lieu pour l'élaboration du PLUi.

Un message résumé de la 3CA expliquant la démarche a été envoyé à chacun des conseillers. Ce message contient :

- Le glossaire : termes et définition technique
- Document de présentation du PLUi (PowerPoint)
- Débat du PADD

Et monsieur le Maire rappelle l'existence d'un registre de concertation publique concernant le PLUi qui est disponible en mairie pour commentaires.

Au vue de ces éléments, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue, ce jour au sein du conseil municipal, du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement durables du PLUi de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre,
- **DE PRENDRE ACTE** de l'avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre,
- **DE L'AUTORISER** à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à sa notification à Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

3~ Dissolution de l'AFR

Délibération

2024.030

Monsieur le maire expose la proposition de transfert de propriété des parcelles appartenant à l'association foncière du remembrement du plateau de Fauville Est à la commune de Thiouville.

Ce transfert se justifie par la prochaine dissolution de l'association foncière du remembrement de Fauville Est. Monsieur le maire précise que l'acquisition de ces parcelles sont à titre gratuit.

Parcelles concernées :

- ZB 5 superficie de 1941m² Sur l'arrêté protection de la voirie
- ZB 36 superficie de 860 m² Sur l'arrêté protection de la voirie bande enherbée
- ZB 37 superficie de 1327 m² Sur l'arrêté protection de la voirie bande enherbée

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve à l'unanimité, la cession de ces parcelles à titre gracieux

- **DECIDE** de l'acquisition des parcelles ci-dessus référencées à titre gratuit, sous réserve des conventions en cours
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches préalables, et à signer tous actes relatifs à ces acquisitions.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à la présente délibération.

La Mairie demandera à l'AFR la clarification des conventions d'utilisation et le planning du paiement de la subvention du chemin 21 avant dissolution.

4~ Participation au FSL

Délibération 2024.031

Monsieur le Maire rappelle que le FSL, outil principal du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2024-2026, attribue des aides financières pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au F.S.L. et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le département.

La contribution financière de la commune s'élève 0.76 €/ habitant.

5~ Ecole

- Dérogation concernant l'organisation du temps scolaire dans les écoles

Délibération 2024.032

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'Académie de Normandie l'informant que l'organisation dérogatoire du temps scolaire accordée à l'école de Normandie conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation permettant de répartir les enseignements sur huit demi-journées par semaine, arrive à échéance cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger cette dérogation (huit demi-journées par semaine).

- Convention de mise en œuvre du RPC et périscolaire Thiouville./ Normanville

Délibération 2024.033

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021 une convention de mise en œuvre du RPC avait été signé entre les différents acteurs (Mairie de Normanville, l'Education Nationale, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et l'école).

Cette convention formalise l'organisation du dispositif RPC Thiouville Normanville et définit les conditions financières et les obligations respectives de chacune des parties afférentes au fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention de mise en œuvre du RPC pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

6~ Participation aux frais de remise en état du domaine public aux agriculteurs

Délibération 2024.034

Monsieur le Maire explique les nombreux problèmes de ruissellements, d'inondations ponctuelles, d'érosions et de coulées de boues qui ont été recensés ou déclarés sur la majorité des communes appartenant au Syndicat Mixte des Bassins Versant de la Durdent.

Dans la grande majorité des cas, les exploitants agricoles prennent la mesure des problèmes créés et des actions correctives de bon sens sont engagées.

Malheureusement certains exploitants agricoles refusent d'exécuter les prestations de nettoyage et évitent de prendre contact avec le Syndicat.

Le Syndicat Mixte des Bassins Versant de la Durdent a délibéré, en sa séance du 19 février 2024, pour facturer les services de nettoyage et conseille aux mairies de délibérer pour autoriser la facturation des services de nettoyage qu'elle pourrait mobiliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'Autoriser Monsieur le Maire à faire participer financièrement les exploitants agricoles responsables des coulées de boues sur les voiries communales ou autre domaine public, après les avoir avisés et s'ils n'envisagent pas de solutions préventives ou curatives.

7~ Eglise : travaux de la nef de l'Eglise

Délibération 2024.035

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur les travaux de la nef de l'église : quel revêtement de sol pour l'Eglise ?

La délibération est ajournée.

Questions diverses

- Travaux supplémentaires à l'Eglise Délibération n°2024.036

En mars dernier, le Conseil Municipal avait accepté le devis de l'artisan du patrimoine pour les travaux extérieurs de l'Eglise au niveau des pignons. L'entreprise a commencé les travaux cet été. Lors de la rénovation, il a été constaté que les pierres d'extrémité ne supportaient plus le pignon (pierres cassées) et nécessite un remplacement. Monsieur le Maire propose d'aménager la réservation murale et de la combler par l'effigie de St Vaast. L'entreprise propose 2 devis : renforcer la structure et fourniture et pose d'une effigie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise Artisan du Patrimoine pour les travaux supplémentaires pour un montant total de 10 983.40€

- Colis de noël : Délibération n°2024.037
Colis des personnes âgées : M. le Maire propose de reconduire le colis de noël, qui sera distribué, pour toutes les personnes de 65 ans et plus, habitant sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la distribution d'un colis de noël pour les personnes de 65 ans et plus, habitant la commune à savoir :

- Un colis d'une valeur de 30 € pour une personne seule
- Un colis d'une valeur de 40 € pour un couple

Bon d'achat des enfants :

- A) M. le Maire propose de reconduire la carte cadeau de 15 € offerte aux enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, une carte cadeau de 15 € aux enfants de 0 à 12 ans.

- B) M. LEDO Antoine propose d'offrir une carte cadeau pour les enfants pour la rentrée scolaire en collège ou Lycée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, une aide pour la rentrée scolaire d'un montant de 25 € aux collégiens et lycéens thiouvillais qui en font la demande.

Cette aide sera :

- Versée qu'une seule fois par cycle.
- Octroyée sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB.
- Rue de la forge :
 - Les travaux du transformateur (installé route du bois) ont bien été réalisés et le cahier des charges a été respecté.
 - Les travaux d'accotement, qui seront réalisé par la 3CA, sont en attente de validation du Département
- Les travaux de raccordement du bâtiment communal débuteront le lundi 23 septembre.
- L'agent communal, Mme BEDUNEAU Sandrine a été recruté à compter du 1^{er} septembre 2024 suite au non renouvellement du contrat de Mme MASSON Bénédicte. Elle sera encadrée par les Adjoints.
- La collecte des ordures ménagères avec les sacs translucides a débuté le 1^{er} septembre. Le constat est que beaucoup de personnes utilisent encore des sacs poubelles non translucides et de couleur noir malgré la distribution de sacs par la mairie. Il a été constaté des actes d'incivilité sur les dépôts sauvages aux colonnes de tri ainsi que dans les bennes collectives avec des déchets qui sont à destination de la déchèterie. Il a toutefois été constaté un remplissage plus rapide des conteneurs plastique / papier. Le service voirie de la 3CA a été informé et une vidange supplémentaire de ces colonnes a été effectuée.
- Périscolaire : L'aide aux devoirs reprendra à partir d'octobre et l'initiation à l'anglais reprendra qu'à partir de janvier 2025.
- M. LEMETTAIS Christophe est en charge des luminaires de l'église.
- L'engazonnement de la défense incendie n'est toujours pas réalisé, l'entreprise est à relancer.
- Le Conseil Municipal félicite l'association sports et loisirs pour l'organisation du vide-greniers.
- Mme BAUDRY souhaiterait que la Communauté de Communes mette à disposition des habitants un autre système de collection des plastiques et papiers. Le système actuel oblige des déplacements fréquents vers les colonnes de tri.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.